

Département du Val d'Oise
Arrondissement de
SARCELLES
Canton de GOUSSAINVILLE
Commune de SAINT-WITZ

AFFICHE le :

12/11/2025

TRANSMIS le :

12/11/2025

NBRE DE CONSEILLERS**En exercice : 18****Présents : 14****Votants : 17****OBJET :****Dénomination d'une voie**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq**Le mercredi 5 novembre à 20H30**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle M. Joulou en séance publique sous la Présidence de **Monsieur Frédéric MOIZARD, Maire.**

Etaient présents :

Mesdames : BARON Claudine, BERSON-GÉANT Marion, CAQUIN Michèle, DAUDRÉ Sibylle, DAUPTAIN Marie-Hélène, DELGADO Chantal, FERTÉ Nadège, GRU Fabienne
Mme HOFFER Marie-Hélène.

Messieurs : BAILLY Maxime, BÉLAIR Xavier, DRÉVILLE Gérard, VIRLOGEUX Christophe.

Absents : Mme LE BEC Fanny
M. DEBCZAK Jean-Michel

Pouvoirs : M. BOCQUET Jean-Charles donne pouvoir à M. DRÉVILLE Gérard,
M. DEBCZAK Jean-Michel donne pouvoir à Mme DAUPTAIN Marie-Hélène
M. MOURET Stéphane donne pouvoir à M. BAILLY Maxime

Secrétaire : DELGADO Chantal

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La commune a déjà effectué le nommage des voies mais celui-ci doit être complété et notamment la voie d'accès au gymnase.

Considérant que la dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même ;

Considérant qu'il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

1/ Adopte la dénomination suivante : « **rue Pierre Salvi** » ;

2/ Charge Monsieur le Maire de procéder à la numérotation des constructions de cette voie ;

3/ Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire

Frédéric MOIZARD

